

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2024

---

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE (1601) -  
(N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 108

présenté par

M. Bilde, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 7 TER, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi, un rapport analysant la situation de l'engagement des jeunes dans le secteur associatif et évaluant la performance des différents dispositifs permettant d'encourager et de reconnaître l'engagement bénévole des jeunes notamment au sein des associations sportives.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'engagement des jeunes est l'un des grands défis actuels auxquels doit faire face le monde associatif.

De nombreux responsables d'associations témoignent d'un engagement des jeunes souvent de court-terme et de leur faible représentation dans les instances dirigeantes. Les jeunes constituent pourtant une source de dynamisme essentielle pour les associations et la garantie de leur pérennité.

Il apparaît important de développer l'attractivité du monde associatif pour les jeunes et garantir leur bonne intégration, y compris au sein des instances dirigeantes.

Cet amendement vise à permettre au Parlement de disposer de données fiables et complètes pour proposer des dispositifs pertinents qui permettront de soutenir l'engagement des jeunes au sein des associations et notamment des associations sportives.